RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Le Kremlin Bicêtre

Mairie du Kremlin-Bicêtre

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-218
Délégation de fonction à Monsieur Ibrahima TRAORE
12ème Maire-adjoint

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration de la Commune à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints,
- Vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal du 22 janvier 2024,
- Vu le procès-verbal de l'élection des adjoints du 22 janvier 2024,

ARRÊTE

Article 1 - L'arrêté n° 2024-063 est rapporté dans tous ses effets.

Article 2 - Monsieur Ibrahima TRAORE, douzième adjoint au Maire, Conseiller territorial, Officier d'état-civil en vertu de l'article L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales et Officier de police judiciaire en vertu de l'article 16 du Code de Procédure Pénale, EST CHARGÉ(E), sous mon autorité, des questions relatives **aux solidarités, à l'action sociale, à la lutte contre la précarité et au conseil de quartier les Barnufles-Cœur de Ville.**

Article 3 - Monsieur Ibrahima TRAORE, douzième adjoint au Maire, est ordonnateur des dépenses communales pour un montant maximum de 1 500 euros (engagement de dépenses, acceptation de recettes, signature de toutes pièces justificatives), dans les matières mentionnées à l'article 2 précité.

Article 4 - Cette délégation est donnée à l'effet :
D'approuver, de viser et de signer toutes correspondances courantes nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, les contrats, les conventions et devis dans les matières mentionnées à l'article 2 précité et dans le cadre de l'article 3, et à l'exception de celles de la compétence du Conseil municipal.

Article 5 - Monsieur Ibrahima TRAORE, devra me tenir régulièrement informé des activités exercées dans ce cadre et faire mention dans ses décisions de la délégation en vertu de laquelle son action s'inscrit.

Article 6 - La présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et en tout état de cause, cessera au terme du mandat du Maire.

Article 7 - Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 - Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- à la Préfète du Val-de-Marne
- au Président du Tribunal Judiciaire
- au comptable de la Commune
- au Procureur de la République
- au Commissaire de Police
- et notifiée à l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 9 avril 2024

Spécimen de signature :

Le Maire,
Jean-François DELAGE

MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE 94276

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400168-20240409-2024-218-AR
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024